

# Agir ensemble pour améliorer L'EFFICACITE DE L'AIDE DANS LE SECTEUR DE L'EAU

Cartographie de l'APD européenne en Afrique dans le secteur de l'eau

Exercice mené par le Groupe de travail Afrique de l'Initiative européenne pour l'eau en 2007-2008

## Points Clés

**Cet exercice a confirmé que, malgré les difficultés et les contraintes d'ordre statistique, il est possible de désagréger l'APD au secteur de l'eau des donateurs de l'Union européenne en trois sous-secteurs : assainissement et hygiène, approvisionnement en eau et GIRE, et de représenter géographiquement l'aide aux pays bénéficiaires d'Afrique.**

Malgré les doutes qui existaient quant à la faisabilité de cet exercice, ce rapport fournit un état des lieux de base servant de référence pour mesurer et évaluer les progrès accomplis par l'Union européenne dans la mise en œuvre du « Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement », et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment en ce qui concerne les sous-secteurs de l'eau : assainissement et hygiène, approvisionnement en eau et GIRE. Nous avons appliqué une méthodologie qui a été très utile pour répondre à de nombreuses questions relatives à l'allocation de l'aide, à l'harmonisation et à la coordination, mais elle pourrait néanmoins être encore améliorée.

**L'Afrique est un bénéficiaire prioritaire de l'aide européenne au secteur de l'eau : 60% de l'APD de l'UE au secteur de l'eau est dirigé vers l'Afrique. Raison suffisante s'il en est pour une meilleure coordination du dialogue politique entre l'Afrique et l'Europe, par exemple par le biais d'un mécanisme tel que le Groupe de travail Afrique de l'Initiative européenne pour l'eau, ou le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW).**

Améliorer l'efficacité de l'aide relève d'une double respon-

sabilité : celle des pays donateurs et celle des pays bénéficiaires. Les discussions de stratégie politique devraient être fondées sur des chiffres et des faits, pour que les parties prenantes puissent prendre des décisions informées. Les données produites par cette étude peuvent contribuer à ce dialogue, qui devrait être organisé de préférence au niveau national.

**30% de l'APD européenne au secteur AEPAH à l'Afrique sont alloués à l'assainissement et l'hygiène. Si les progrès vers l'OMD en matière d'assainissement sont bien trop lents par rapport aux échéances, nous n'avons pas de données de référence pour pouvoir juger si cette proportion de l'aide est suffisante.**

L'assainissement est un des OMD les plus négligés, figurant au bas de la liste des priorités des donateurs autant que des pays bénéficiaires. Les interventions dans le secteur de l'AEPHA couvrent le plus souvent les deux aspects eau et assainissement simultanément, et le système actuel de collecte de données sur l'APD, qui s'appuie essentiellement sur le niveau projet, n'encourage pas la collecte de données sur l'appui à chaque aspect séparément. La situation est encore compliquée par le manque de données sur les investissements des gouvernements dans la promotion de l'hygiène et l'assainissement comparés aux investissements dans les infrastructures, bien que la promotion de l'hygiène et l'assainissement soit considérée comme très efficace, surtout en zone rurale. Il n'en reste pas moins que ce rapport propose un premier état des lieux très utile pour servir de repère afin de mesurer les progrès accomplis dans le futur.



**L'APD européenne n'est pas toujours dirigée vers les pays qui en ont le plus besoin, par exemple les Etats fragiles, ou les Etats avec une couverture de service très faible. Il y a des progrès à faire dans le ciblage de l'APD au secteur de l'eau sur les pays « orphelins » de l'aide au niveau de tous les sous-secteurs.**

Les résultats de l'étude montrent que les bailleurs de fonds européens ont tendance à se concentrer sur certains pays, laissant d'autres pays de côté, d'une façon difficile à concilier avec les engagements pour la réalisation des OMD. Dans certains pays, la forte concentration de bailleurs européens entraîne des coûts de transaction excessifs, faute d'une bonne coordination et de « partenariats silencieux » (préconisés par le Code de conduite de l'UE).

**L'alignement de l'APD européenne au secteur de l'eau avec les systèmes des pays bénéficiaires devrait être amélioré. En effet, seulement 29% de l'APD européenne au secteur de l'eau sont versés sous forme d'appui budgétaire, tandis que le reste est fourni par le biais de projets et programmes séparés ; de nombreux bailleurs de fonds utilisent encore des unités de mise en œuvre de projets.**

L'objectif visé par la Déclaration de Paris est que TOUS les donateurs utilisent les cadres nationaux de passation des marchés et de gestion des finances publiques, si ceux-ci adhèrent aux bonnes pratiques généralement acceptées, ou si un programme de réforme dans cette optique est mis en place.

**Les systèmes en place ne permettent pas de mesurer dans quelle mesure l'aide européenne cible les plus pauvres, ni les investissements dans le renforcement des capacités, sur la base d'une analyse des données sur les engagements et les versements consentis par les donateurs.**

Il n'y a pas d'indicateurs communs pour déterminer si les allocations existantes sont destinées à des interventions en direction des plus pauvres contribuant aux OMD. Il semble

également impossible, avec les systèmes existants, d'établir quelle part de l'APD européenne est affectées spécifiquement au renforcement des capacités dans le secteur de l'eau. Cette lacune est due en partie au fait que le renforcement des capacités dans le secteur de l'eau est « caché » dans l'appui budgétaire général, l'appui sectoriel, ou d'autres types d'interventions. Savoir si cette lacune devrait être comblée, et comment le faire, cela reste à déterminer, mais une piste consisterait à améliorer les systèmes de suivi et les indicateurs en place dans les pays bénéficiaires, plutôt que d'essayer de remonter la filière des apports d'aide en provenance de l'UE.

**Le suivi des apports d'aide est essentiel pour améliorer l'efficacité et l'efficience du secteur**

L'éventail de données fourni par ce rapport permettra aux décideurs de cibler l'aide de façon plus efficace, et le système sera d'autant plus utile que les données seront recueillies à intervalle régulier dans le futur. Le suivi des engagements, et surtout des versements de l'aide, permettra d'établir où l'aide aux secteurs relativement négligés (tels que l'assainissement et l'hygiène) a été efficace. Dans la mesure du possible, ces données devraient être collectées avec des outils et des méthodes existantes, afin d'éviter les duplications. Il est donc urgent de peaufiner les systèmes existants et de renforcer l'intégration et la coordination entre bailleurs de fonds et récipiendaires.

**L'allocation future de l'APD européenne aux pays africains ne peut pas être anticipée sur la base des systèmes en place**

Cet exercice a pour vocation de collecter des informations sur le montant des allocations futures (projetées ou effectives) qui seront accordées par les donateurs européens dans un futur proche. Ces données participeraient à la prévisibilité et à la continuité de l'APD européenne à l'Afrique pour les 5 à 10 années à venir. On observe cependant que les donateurs sont très réticents à fournir des estimations, craignant que celles-ci ne soient considérées comme des engagements alors qu'elles ne figurent pas encore dans les documents officiels.

## IEE-GTA Initiative européenne pour l'eau – Groupe de travail Afrique

Mars 2009

Réalisation : IRC Centre international de l'Eau et l'Assainissement  
Auteurs : Catarina Fonseca et Carlos Diaz  
Co-auteurs : Véronique Verdeil, Andrew Cotton, Thomas Zipper, Paul van Koppen, Maria Vink

Le rapport peut être obtenu gratuitement à [www.euwi.net](http://www.euwi.net) ou téléchargé sur le site de l'IRC, Centre international de l'Eau et l'Assainissement [www.irc.nl](http://www.irc.nl)

Le rapport, produit par le Groupe de travail Afrique (GTA) de l'Initiative européenne pour l'eau, et publié par l'IRC, Centre international de l'Eau et l'Assainissement, en décembre 2008, a été financé par l'Union européenne (Facilité ACP-UE pour l'eau) et par les gouvernements français et allemand.

Les opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement la position de l'Initiative européenne pour l'eau ni des organismes qui la soutiennent. Seuls les auteurs sont responsables du contenu, de la présentation des données et des recommandations issues du présent rapport.